

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant modifications aux Ordonnances sur les Associations d'étrangers.
Ordonnance Souveraine relative aux Hydrocarbures liquides.
Ordonnance Souveraine nommant un Délégué de la Principauté au XIV^e Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques.
Ordonnance Souveraine nommant un Délégué de la Principauté au III^e Congrès Archéologique International.
Ordonnance Souveraine nommant un Officier de l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Distinction honorifique.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une Distinction honorifique.
Arrêté ministériel relatif aux navires provenant des ports d'Algérie.
Arrêté ministériel désignant trois Membres du Tribunal d'expropriation en vue de la réalisation de l'élargissement de la rue Caroline.
Arrêté ministériel désignant un Membre de ce même Tribunal en remplacement d'un Membre empêché.
Arrêté ministériel nommant un Concierge au Palais de Justice.

EXTÉRIEUR :Société Royale de Londres (250^e anniversaire).**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis d'enquête à la Mairie de Monaco.

TRAVAUX PUBLICS :

Adjudication des travaux relatifs à la reconstruction du Commissariat de Police de la Condamine.

INTÉRIEUR :

Distribution des Prix aux élèves des Ecoles primaires.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête organisée par la Société des Régates.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

PARTIE OFFICIELLE**ALBERT I^{er}**

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Nos Ordonnances des 16 février 1897 et 30 juin 1901 sur les associations d'étrangers; Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

L'article suivant sera substitué à l'article 3 de l'Ordonnance du 16 février 1897, modifiée par l'Ordonnance du 30 juin 1901 :

« Les demandes d'autorisation devront être formées chaque année par cinq personnes au moins, parmi lesquelles ne pourra figurer aucun signataire de demandes semblables faites au cours des deux années précédentes.
« Les membres des Bureaux sont élus pour une année. En cas d'autorisations nouvelles accordées, les membres sortants pourront être réélus pendant trois autres années consécutives. A l'expiration de ce délai, ils cessent d'être éligibles pendant deux ans. »

ART. 2.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-sept juillet mil neuf cent douze.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
FR. ROUSSEL. E. FLACH.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Les hydrocarbures liquides comprennent deux catégories :

1^o Ceux qui émettent à une température inférieure à 35 degrés des vapeurs susceptibles de prendre feu au contact d'une allumette enflammée : essence minérale, benzine, térébenthine, etc.

2^o Ceux qui n'émettent qu'à une température égale ou supérieure à 35 degrés des vapeurs susceptibles de prendre feu au contact d'une allumette enflammée : pétrole, huiles lourdes, etc.

ART. 2.

Les entrepôts ou magasins d'hydrocarbures liquides sont divisés en trois classes.

1^{re} classe : Ceux qui renferment de 1.500 à 3.000 litres de liquides de la première catégorie ou de 7.500 à 15.000 litres de liquides de la deuxième catégorie.

2^e classe : Ceux qui renferment de 200 à 1.500 litres de liquides de la première catégorie ou de 1.000 à 7.500 litres de liquides de la deuxième catégorie.

3^e classe : Ceux qui renferment 200 litres au plus de liquides de la première catégorie ou moins de 1.000 litres de liquides de la deuxième catégorie.

ART. 3.

Un arrêté de Notre Ministre d'Etat fixera les emplacements et les conditions d'établissement de ces trois classes d'entrepôts ou magasins.

ART. 4.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le dix-sept juillet mil neuf cent douze.

ALBERT.

Par le Prince : Pour exécution :
Le Secrétaire d'Etat, Le Ministre d'Etat,
FR. ROUSSEL. E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine, en date du 17 juillet 1912, M. Marcellin Boule, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, directeur de l'Institut de Paléontologie Humaine, est nommé Délégué de Son Altesse Sérénissime au XIV^e Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques qui se réunira à Genève du 9 au 15 septembre 1912.

Par Ordonnance Souveraine, en date du 17 juillet 1912, M. Labande, conservateur des Archives du Palais de Son Altesse Sérénissime, a été nommé Délégué de la Principauté au III^e Congrès Archéologique International qui aura lieu à Rome du 9 au 16 octobre 1912.

Par Ordonnance Souveraine, en date du 18 juillet 1912, M. André Jonckheere, capitaine-commandant, adjoint d'Etat-Major du régiment des grenadiers belges, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine, en date du 17 juillet 1912, M. le Chanoine Pierre Mercier, curé de la Cathédrale de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Médaille Commémorative de la Campagne 1870-1871 qui lui a été accordée par M. le Ministre de la Guerre de la République Française.

Par Ordonnance Souveraine, en date du 17 juillet 1912, M. Marius Armelin, inspecteur principal de la Police en retraite, est autorisé à accepter et à porter la Médaille Commémorative de la Campagne 1870-1871 qui lui a été accordée par M. le Ministre de la Guerre de la République Française.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Tout navire venant d'Algérie devra rester mouillé au large, à cent cinquante mètres des quais, arborer le pavillon jaune et attendre la visite de l'agent sanitaire du port.

ART. 2.

Tout bâtiment provenant des ports d'Algérie, qui n'aurait pas de patente nette ou qui même aurait une patente nette avec une mission à remplir à Monaco, sera invité par l'agent sanitaire du port à aller subir une quarantaine à Marseille ou dans tout autre port qu'il plaira au capitaine du bâtiment.

ART. 3.

Après avoir subi le temps d'observation jugé nécessaire par les autorités sanitaires du port choisi, le bâtiment pourra revenir à Monaco accomplir sa mission, en présentant une patente nette ainsi qu'un certificat de dératisation.

ART. 4.

La libre pratique ne pourra être accordée, jusqu'à nouvel ordre, que pour les passagers, gens d'équipage et marchandises débarqués dans des chalands.

ART. 5.

Tout navire de provenance suspecte devra, même si la libre pratique lui est accordée, rester mouillé au large à la distance et dans les conditions indiquées à l'article 1^{er} ci-dessus.

ART. 6.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois juillet mil neuf cent douze.

Le Ministre d'Etat,
E. FLACH.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu Notre Arrêté en date du 9 septembre 1911;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont désignés pour faire partie du Tribunal d'expropriation en vue de la réalisation du projet d'élargissement de la rue Caroline, de l'expropriation des hôtels Monégasque et de la Marine et de l'élargissement de l'escalier reliant la rue Caroline à la rue de Millo, les propriétaires dont les noms suivent :

MM. Alexandre Médecin,
Henri Fontaine,
Jean Calori.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et affaires diverses est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-deux juillet mil neuf cent douze.

Le Ministre d'Etat,
E. FLACH.

Par Arrêté Ministériel, en date du 29 juillet courant, a été désigné pour faire partie du Tribunal d'expropriation, en vue de la réalisation du projet d'élargissement de la rue Caroline, M. Bulgheroni Franz en remplacement de M. Calori Jean, empêché.

Par Arrêté Ministériel du 26 juillet 1912, M. Julio Edouard est admis dans le cadre des Agents subalternes (2^e classe) et affecté au poste de Concierge du Palais de Justice.

EXTÉRIEUR

Le Prince Albert a été représenté par M. Buchanan, membre du Comité de perfectionnement de l'Institut Océanographique, à la célébration du 250^{me} anniversaire de la Société Royale de Londres. M. Buchanan a déposé le message suivant qu'il devait lire au nom du Prince.

Le nombre extraordinaire des documents analogues envoyés à la Société Royale, pour cette circonstance, n'a pas permis qu'ils fussent com-

muniés pendant la séance solennelle du 15 juillet.

« L'Institut Océanographique, fondé par le Prince de Monaco, s'associe aux témoignages de respect que bien des corps scientifiques adressent aujourd'hui à leur doyenne, en songeant, avec reconnaissance, aux efforts qu'elle fit, avant tout autre, pour agrandir le domaine de l'esprit. Les savants groupés autour du Prince apportent leurs félicitations pour ce 250^{me} anniversaire, avec un empressement d'autant plus grand, que les savants anglais sont les premiers qui aient compris l'importance du rôle dévolu à l'Océanographie dans le progrès des connaissances humaines.

« Cette circonstance est favorable pour reconnaître la haute influence que la Société Royale de Londres a su exercer sur le développement scientifique de l'Angleterre, en faisant naître, parmi les esprits cultivés, la puissance de l'initiative.

« C'est ainsi que les grandes expéditions scientifiques, conçues par les savants de l'Angleterre, ont été presque toujours rendues effectives par le concours des particuliers.

« Souvent l'État a joint sa contribution en hommes et en nature aux grandes entreprises, telles que la croisière du *Challenger*; puisse-t-il intervenir plus largement encore pour la solution des problèmes scientifiques dont la recherche établit, mieux que toute autre manifestation d'énergie, le prestige moral d'une nation. Un État qui favorise la culture de l'esprit, sans entraver le libre essor des opinions, fait honneur au pays dont il est une émanation.

« D'ailleurs, la Grande-Bretagne qui a montré comment un peuple édifie sa puissance, son prestige et sa prospérité, en respectant ce qu'il y a de noble et d'émouvant dans ses traditions, la Grande-Bretagne possède déjà, avec la longue existence de votre Société Royale, la tradition scientifique. Aussi une élite intellectuelle vient aujourd'hui saluer le génie du Peuple britannique dans une de ses plus belles fructifications.

« Les hommes de science ne revendiquent pas un privilège exclusif dans l'évolution de la mentalité humaine : de grands cerveaux ont cultivé les éléments de celle-ci lorsque la Science n'existait pas encore, mais quand, déjà, la recherche de la vérité en toute chose lui préparait les voies. C'est pourquoi nous voulons glorifier la mémoire des hommes qui se sont illustrés dans les diverses branches de l'activité intellectuelle, qui ont répandu sur la Grande-Bretagne les premiers bienfaits de la civilisation moderne et dont la renommée se confond avec celle de la Société Royale. »

AVIS & COMMUNIQUÉS

MAIRIE DE MONACO

AVIS D'ENQUÊTE

Le Maire de Monaco informe les habitants qu'une enquête de *commodo* et *incommodo* est ouverte à la Mairie, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui 24 courant, au sujet d'une pétition en faveur de l'écurie de M. Georges Sangiorgio, rue de Lorette.

Le dossier de cette affaire est déposé au Secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs réclamations.

Monaco, le 24 juillet 1912.

P. le Maire,
Le Conseiller : E. MARQUET.

TRAVAUX PUBLICS

Le procès-verbal de la séance d'adjudication des travaux relatifs à la reconstruction du Commissariat de Police de la Condamine a été approuvé le 25 juillet courant.

En conséquence, ont été déclarés adjudicataires:

Maçonnerie : M. Lavagna, rabais 18 %; menuiserie : M. Rigoni Jules, rabais 21 %; plomberie : M. Scaglia Laurent, rabais 18,85 %; peinture et vitrerie : M. Picco François, rabais 6 %.

Les travaux, qui commenceront dans un bref délai, seront terminés vers la fin du mois d'Octobre prochain.

INTÉRIEUR

La distribution des prix aux élèves des Ecoles primaires a eu lieu le mardi 23 juillet, à 4 heures de l'après-midi. Le préau et la cour de l'école de Monaco avaient reçu, pour la circonstance, une brillante décoration.

Les parents des élèves se pressaient dans la vaste enceinte qui présentait un air de fête des plus animés.

M. Verdier, président de Chambre à la Cour d'Appel, présidait la cérémonie ayant à ses côtés MM. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; Sangiorgio, conseiller communal de Monaco; S. Olivié, conseiller national; le chanoine Pauthier; le professeur Colombo; C. Aureglia et les Membres du Comité de l'Instruction publique; le chanoine Baud, professeur, ancien conseiller national; M. Arici, supérieur des Franciscains; les principaux Membres du Clergé des paroisses; les Directeurs et Professeurs des écoles de Monaco, la Condamine et Monte Carlo.

Après l'exécution de l'Hymne Monégasque par la Philharmonique, un des meilleurs élèves, le jeune Tamagno Emile, a prononcé le compliment d'usage, exprimant, en heureux termes, les sentiments de respectueuse gratitude des maîtres et des élèves à l'égard de S. A. S. le Prince.

M. Verdier a pris ensuite la parole et a prononcé l'allocation suivante :

Mesdames,
Messieurs,
Mes chers enfants,

Lorsque Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat m'a fait l'honneur de me convier à présider cette intéressante fête de la jeunesse, j'ai eu le sentiment que ma modeste parole serait loin d'égaliser les éloquentes discours que vous avez coutume d'applaudir chaque année dans cette enceinte. Peut-être aussi, me suis-je rappelé cette pensée de Lacordaire « que l'orateur et l'auditoire sont deux frères qui naissent et meurent le même jour. » Or, je voudrais, dussé-je être taxé d'ambitieux, que les parents qui me font le plaisir de m'écouter, n'oublient pas trop rapidement les réflexions très simples que je viens leur suggérer. C'est avec eux, réunis ici pour jouir des succès de leurs enfants, que je désirerais spécialement m'entretenir un instant « de la collaboration des pères et mères à l'œuvre d'éducation et de moralisation entreprise par les maîtres. » Vaste sujet, en vérité et qui mériterait d'être traité amplement, avec une autre autorité que la mienne. Rassurez-vous; je ne serai pas long, je ne vous donnerai, si j'ose ainsi dire, que l'en-tête du chapitre.

Je suis convaincu que nous allons être du même avis : Lorsque les portes de l'école se sont ouvertes après les classes, pour laisser échapper la foule joyeuse dont les ébats sur la voie publique rappellent le vol rapide et bruyant des hirondelles par nos chaudes soirées d'été, la journée n'est, cependant, pas terminée. C'est alors que votre rôle commence, parents, et c'est à vous qu'il appartient de continuer l'action féconde des professeurs. Ces derniers se sont voués à une tâche, reconnaissons-le, parfois bien ingrate. Avec le geste large du semeur, ils ont lancé dans le sillon des jeunes intelligences le pur froment qui, plus tard, devra produire l'abondante moisson. Mais il ne suffit pas que d'autres aient semé, il faut aussi cultiver et c'est vous qui devez contribuer de toutes vos énergies à cette œuvre sainte. Est-ce donc bien difficile? Non, certes! Mères de famille, vous surtout qui avez la garde du foyer, tandis que l'époux, retenu au dehors, ne peut s'abstraire de ses obligations professionnelles, veillez soigneusement à ce que vos enfants vous reviennent à l'heure voulue, sans trop prolonger leur récréation loin de vos yeux avertis; informez-vous de leurs études, des devoirs à préparer, des leçons à apprendre; au besoin, soyez un peu leurs répétitrices; ménagez-leur dans votre logis, si exigü soit-il, une table où écrire, un coin où s'isoler et travailler en vue du lendemain. Vous voyez que je n'hésite pas à

entrer dans les moindres détails, mais y a-t-il quoi que ce soit d'infime en semblable occurrence? Evitez de les envoyer seuls au loin sous prétexte de commissions plus ou moins indispensables. Méfiez-vous pour eux des fréquentations, des intimités douteuses. Pour tout résumer, venez au secours de leurs maîtres; soutenez-les, en quelque sorte complétez-les, vous souvenant que lorsque la cloche qui annonce la fin de l'étude a retenti, sans votre aide, ils se trouvent désarmés.

Je voudrais aussi vous faire bien comprendre que tant que l'instruction et l'éducation ne sont pas terminées, — et finissent-elles jamais? — la marche en avant ne doit subir aucun temps d'arrêt. Lorsque par un beau soir, sur le bord de la mer, on voit le soleil descendre lentement à l'horizon, il vient un moment où le globe embrasé s'enfonce dans les flots et semble y disparaître à jamais. Ce n'est cependant là qu'une apparence. Le soleil ne s'éteint pas; il continue sa course radieuse et va éclairer d'autres mondes. N'est-il pas de même de ce brillant soleil dont les rayons éclairent le monde des intelligences? Lui, non plus, ne doit jamais s'éteindre. C'est le flambeau sacré qu'une génération lègue à l'autre. Il passe par vos mains, chers parents, et si vous transmettez aussi à vos enfants cette flamme dans toute son intensité, votre utile, votre nécessaire apostolat, viendra s'ajouter encore à celui si indispensable des maîtres.

Enfin, je m'en voudrais si, en terminant ces courtes réflexions, je ne vous disais un mot de votre responsabilité spirituelle. C'est une grande et noble mission que celle des parents. Donner à ses enfants la vie matérielle, physique, c'est bien; mais il faut y adjoindre encore la vie surnaturelle, cette vie de l'âme que la foi fait éprouver en nous et qui nous aide, aux heures noires, à supporter avec une résignation faite de chrétienne espérance, les peines, les souffrances, les déceptions, lot de notre pauvre humanité auquel, hélas! nul de nous n'échappe. C'est la petite lampe du sanctuaire qui doit illuminer constamment l'intimité de la conscience. Ne laissez donc pas les dignes frères l'entretenir seuls dans ces jeunes cœurs. Suppléez-les, au contraire. Pour cela, parlez à vos fils de leurs devoirs, de tous leurs devoirs, mais croyez bien que l'exemple est infiniment plus puissant que la parole. Et lorsque vous abordez un sujet si important, que ce soit dans cet esprit de fermeté et de douce persévérance qui ne connaît pas le découragement devant la mobilité et la distraction si naturelles à l'enfance. Alors vos enseignements seront, selon une belle et poétique image, « non comme ces pluies d'orage qui frappent la terre et ne savent ni la pénétrer, ni la féconder, mais comme une de ces douces et chaudes ondées de printemps, qui tombent sans bruit ni tempête et qui vont atteindre bien avant dans le sol les germes des plantes pour les décider à croître, à se montrer, à donner leurs fleurs et leurs fruits. » C'est ainsi que vous aurez, vous aussi, intégralement accompli votre œuvre et développé chez vos enfants le caractère, c'est-à-dire ce qu'il faut sauver avant tout, car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme.

Voilà, chers parents, ce que je tenais à vous dire. Sûrement, vous m'avez compris et d'autant mieux que, tous ici, j'en ai la conviction, vous avez déjà mis spontanément ces conseils en pratique. N'êtes-vous pas d'avis, néanmoins, qu'il suffirait qu'un seul les ait, parfois, oubliés ou négligés pour que ces quelques mots n'aient pas été inutiles?

Et vous aussi, mes jeunes amis, vous avez une tâche — facile celle-là — à remplir. Elle est faite d'obéissance, de respect, de bonne volonté. Vis-à-vis de vos parents, que vous chérissez, cela va de soi, n'est-ce pas? Mais n'oubliez pas non plus les droits de vos maîtres. Mieux que moi, vous qui les approchez chaque jour, vous savez leurs vertus. Afin de se consacrer plus entièrement à l'enfance, ils ont tout quitté. Ils ont renoncé pour toujours aux joies de la famille; certains ont, peut-être, abandonné d'enviables situations sociales, de manière à ce que rien ne vint s'interposer entre leur dévouement et vos âmes. Parlerai-je de leur oubli de soi, de leur abnégation? Je craindrais de blesser leur modestie. Ils passent humbles, ignorés, réalisant ce mot de La Bruyère que le bien ne fait jamais de bruit. Ils ne cherchent ici-bas d'autre satisfaction que celle que vous pouvez leur procurer vous-mêmes, si vous devenez un jour des hommes de conscience et de devoir.

Enfin, il est un sentiment que je sais être dans vos cœurs, comme il est aussi dans les nôtres et que vous devez laisser croître de plus en plus en vous-mêmes. J'entends parler de ce sentiment de profond loyalisme qui nous anime tous envers Notre Auguste Souverain. Sa main bienfaisante répand avec une inépuisable générosité l'instruction à tous les degrés. Obéissez donc, sans réserve à Son Altesse Sérénissime le Prince, Savant Illustre que l'univers entier acclame; qui est parvenu, grâce à Son inlassable énergie, à pénétrer les mystères si longtemps réputés insondables des Océans; qui, justement épris des troublants problèmes sociaux qui, de

nos jours, passionnent l'humanité, ne dédaigne pas d'apporter à de légitimes aspirations l'autorité d'une parole toujours religieusement écoutée, toujours unanimement applaudie et qui ne cesse de convier les peuples à s'unir dans le culte de la science et de la vérité. Cet exemple, venu de si haut, nous enseigne que, sur cette terre, nul de nous ne peut, ne doit se soustraire à la loi du travail. Faisons donc monter jusqu'au Trône de Son Altesse Sérénissime notre respectueuse gratitude et joignons-y l'hommage de notre inaltérable fidélité. Marchons enfin avec confiance vers cet idéal de justice, de concorde et de paix dont Notre Auguste Souverain ne cesse, dans Sa bonté, de nous montrer la route.

Et maintenant, mes chers enfants, venez recevoir ces couronnes laborieusement conquises et peut-être trop longtemps attendues au gré de vos impatiences. Autour de vous, vous ne comptez que des amis. Plusieurs sont de longue date, d'autres récents, mais tous sont également heureux de vos succès. Qu'il me soit permis, et ce sera mon dernier mot, de les remercier de leur empressement à se joindre à nous et à témoigner, par leur présence, de l'intérêt réel qu'ils attachent à votre perfectionnement intellectuel et moral.

L'allocution de M. Verdier fut interrompue, à plusieurs reprises, par de chaleureux applaudissements.

Après un nouveau morceau joué par la Philharmonique, commença la lecture du palmarès dont on trouvera ci-après les principaux lauréats. Cette lecture fut coupée par l'exécution de divers morceaux chantés, sous la savante et habile direction de M. le chanoine Perruchot, par la maîtrise de la Cathédrale, et vigoureusement applaudis.

Palmarès :

ECOLE DE MONACO

Prix d'honneur. — Cours supérieur, 3^e année : Trinchéri René; 2^e année : Simon Joseph; 1^{re} année : Triaca Pierre.

Classe d'honneur : Fenoglio André; 1^{re} classe : Christillin Louis; 2^e classe : Nocetti Vincent; 3^e classe : Kreichgauer Auguste; 4^e classe : Basili Louis; 5^e classe : Christillin Sylvère; 6^e classe : Léautier Louis.

Prix d'honneur du Comité de l'Instruction publique. — Tamagno Emile; 1^{re} mention : Trinchéri René; 2^e mention : Faraldi François.

Prix d'honneur de l'Amicale : Celto Charles.

Elèves le plus souvent nommés :

Cours supérieur, 3^e année : Trinchéri René, Tamagno Emile, Faraldi François, Daziano François, Boggio Ange, Limon Marius, Appoloni André; 2^e année : Simon Joseph, Celto Charles, Cassi Louis, Roux Pierre, Turlin René, Mériaggio Alfred, Battaïni Pierre, Lambert François; 1^{re} année : Triaca Pierre, Sandrone Joseph, Raimondo Louis, Matheudi René, Fouquet Léon, Bonnet Roger, Odetti François.

Classe d'honneur : Fenoglio André, Dagnino Edmond, Giaume Henri, Beraldi Jules, Beltramé François, Baralis Jean; 1^{re} classe : Christillin Louis, Vigolungo Charles, Rossi Charles, Cigna Philippe, Clérissy Adolphe, Gaggino Jean; 2^e classe : Nocetti Vincent, Lorenzi Ferdinand, Piovano Charles, Romagnan Antoine, Novaro Louis, Courmes Jean; 3^e classe : Kreichgauer Auguste, Lorenzi Jacques, Fenoglio Marius, Schultz Hermann, Ordano Jean, Aubert Maurice; 4^e classe : Basili Louis, Bianchi Louis, Ugolini Henri, Icardi Joseph, Raynaud Antoine; 5^e classe : Christillin Sylvère, Schellino Albert, Raybaud Charles, Bianchi Em., Lorenzi Charles; 6^e classe : Léautier Louis, Boéri Charles, Isaïa Pierre, Mulini Charles, Galliano Georges.

ECOLE DE LA CONDAMINE

Prix d'honneur. — Classe d'honneur : Fouquet François; 1^{re} classe : Ballério Henri; 2^e classe : Verrando Henri; 3^e classe : Baudoin Louis; 4^e classe : Bosio Eugène; 5^e classe : Vial Hubert; 6^e classe : Lorenzi Henri; 7^e classe A : Nattareu André; 7^e classe B : Carlotto Marcel.

Prix de l'Amicale : Marinelli Fulvio.

Elèves le plus souvent nommés :

Classe d'honneur : Fouquet François (12), Marinelli F. (12), Vial L. (11), Bortoli H. (9), Roux J. (6), Porte G. (4), Régaldo J. (4), Galliano Ch. (4), Guglielmi R. (4), Prinotti J. (4), Verrando G. (4), Sacco A. (4); 1^{re} classe : Ballério H. (11), Bullot M. (10), Benedetti A. (9), Accornero A. (9), Giordano J. (8), Cotta E. (7), Bertaina N. (7), Bella A. (6), Dozo A. (6), Pinelli G. (6), Campana L. (6), Avenia P. (5), Colombo E. (5), Daniel R. (5); 2^e classe : Brunet D. (10), Cotta A. (10), Verrando H. (9), Orengo J. (7), Moschietto A. (7), Marchetti J. (6), Calligaris J. (5),

Manigley J. (5), Raimondo J. (5), Caïa T. (5), Cucchi S. (5), Rinaldi J. (5), Frolla P. (5), Ravera M. (5), Pons F. (5); 3^e classe : Baudoin L. (10), Rubat A. (10), Tolomei J. (10), Settimano J. (10), Ansaldo G. (8), Rentz J. (8), Cotta A. (7), Nattareu F. (7), Cavalieri A. (7), Croesi A. (7), Ferraro B. (7), Campora P. (7); 4^e classe : Bosio E. (10), Ricca J. (10), Vigolungo M. (9), Lanteri A. (8), Bellini E. (8), Oliva J. (7), Grasso E. (6), Imbert R. (5), Faggioli Ch. (4), Campana L. (4), Lorenzi J. (4), Barthélemy S. (4); 5^e classe : Vial H. (9), Párodi M. (9), Solamito L. (9), Paul L. (8), Tetti N. (8), Bailet G. (8), Manzono F. (8), Martini P. (7), Luca S. (7), Bartolini R. (6), Croesi A. (6), Masino M. (4); 6^e classe : Lorenzi H. (9), Maineri L. (8), Vigolungo F. (8), Raimondo J. (7), Biancheri B. (7), Verrando A. (6), Panizzi M. (5), Verrando A. (5), Ginésy J. (5), Habets T. (5), Libois L. (4), Orengo L. (4); 7^e classe A : Nattareu A. (6), Humberto E. (5), Féraud G. (4), Guglielmi Ch. (4), Bellini L. (4), Garotta J. (3), Ravera Ch. (3), Iviglio André (3), Masino R. (3), Parodi P. (3); 7^e classe B : Carlotto M. (3), Fornazzero L. (3), Bernardi L. (3), Gazoni C. (3), Dodino D. (2), Martini J. (2), Pastor E. (2), Muscardini A. (2), Bellio A. (2).

ECOLE DE MONTE CARLO

Prix d'honneur. — Classe d'honneur : Gafner Robert; 1^{re} classe : Garro Raoul; 2^e classe : Contesso Émile; 3^e classe : Diatto Vincent; 2^e et 3^e classes : Zunino Honoré; 4^e classe : Grisoul Mario; 5^e classe : Barral Auguste; 6^e classe : Pagni Pierre; 7^e classe : Rapaire Georges.

Prix de l'Amicale : Bosio Charles.

Elèves le plus souvent nommés :

Classe d'honneur : Gafner Robert, Bosio Charles; Moretta Marius, Bocca Philibert, Crovetto Arthur, Bianchi Achille; 1^{re} classe : Garro Raoul, Gaziello Émile, Millo Honoré, Farina Pierre, Vernet Jean, Moretta François; 2^e classe : Contesso Émile, Médecin Auguste, Rosso Armand, Bosio Eugène, Verrando Charles, Deferge Lucien; 3^e classe : Diatto Vincent, Millo Jean, Onesti Jean, Celto Ernest, Aproso Henri, Plancho Henri; 2^e et 3^e classes : Zunino Honoré, Soullignac Aimé, Merlo Jean, Massa Albert, Giordan Gabriel, Pelleri Jean; 4^e classe : Grisoul Mario, Ingeman Charles, Calleri Jean, Chameyroy Marcel, Mosca Jean, Barnoin Paul, Benne Italo; 5^e classe : Barral Auguste, Askergren Rolf, Baixini René, Bonsignori Vincent, D'Alessio Marcel, Revelly Jules; 6^e classe : Pagni Pierre, Campenaire Henri, Lanteri Jacques, Vivaldo Stefano, Mombello Secondo, Guglielmi Secondo; 7^e classe : Rapaire Georges, Gibelin André, Berta Charles, Goiran Noël, Pascal Ambroggio, Amayen Alfred, Hardi Charles.

A l'issue de la cérémonie qui s'est terminée à 6 heures et demie, M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement, et M. Verdier ont tenu à féliciter les directeurs et professeurs des écoles pour les progrès réalisés durant l'année scolaire, progrès qui témoignent des efforts et du dévouement dont ils ne cessent de faire preuve.

Les parents des élèves et les invités ont ensuite visité l'exposition de dessin, disposée avec beaucoup de goût dans le préau de l'établissement.

* *

Le lendemain a eu lieu, dans le même établissement, la distribution des prix aux élèves des écoles primaires des filles, sous la présidence de M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

Cette cérémonie avait attiré une foule très nombreuse de dames et de jeunes filles dont les claires toilettes offraient le coup d'œil le plus gracieux.

Avant pris place sur l'estrade, aux côtés de M. Lagouëlle : MM. Verdier, président de Chambre à la Cour d'Appel; le chanoine Pauthier et P. de Villeneuve, inspecteurs des écoles; M^{gr} Mercier, curé de la Cathédrale; le chanoine Pichot, curé de Sainte-Dévote; le chanoine Accica, curé de Saint-Charles; le chanoine Carli, curé de Saint-Martin; le chanoine Perruchot; le R. P. Jacques Ausenda; le R. P. de Waubert; l'abbé Janin, vicaire de la Cathédrale; l'abbé Gabrielli, vicaire de Sainte-Dévote; Charles Aureglia, du Comité de l'Instruction publique; Madame la Supérieure de Saint-Maur et quelques Membres de sa Communauté.

M. Lagouëlle, après avoir remercié et félicité

M^{lle} Ursule Médecin, qui dit un hommage de reconnaissance envers S. A. S. le Prince, a prononcé une brève allocution qui fut vivement applaudie.

Un attrayant programme artistique agrémenta la solennité.

Parmi les élèves le plus souvent nommées il convient de citer :

ECOLE DE MONACO

Première classe : M^{lles} Marie Rozzo, Julie Mengarelli, Emilie Touzel, Clémence Tamagno, Françoise Raimbert, Rosine Delorme, Adélaïde Dieci, Joséphine Tavernelli, Madeleine Ballerio, Charlotte Sacco, Olga Aicardi, Joséphine Lantrua, Antoinette Saramito, Henriette Fissore, Marie-Louise Delorme, Ida Maffeo, Françoise Gaillard.

Deuxième classe : M^{lles} Elvire Davio, Victoria Pallanca, Hélène Ducry, Françoise Sappia, Rosette Vaudano, Thérèse Schellino, Charlotte de Sigaldi, Elisabeth Cordat, Germaine Aubergat, Mathilde Boeri.

ECOLE DE LA CONDAMINE

Troisième classe : M^{lles} Fanny Luca, Yvonne Rebuffel, Marie Semeria, Marie Palmieri.

Deuxième classe : M^{lles} Germaine Carnavalli, Madeleine Perotti, Louise Massoglia, Jeanne Gazzano, Pélégine Semeria, Evrarde Médecin, Vincente Sismondini, Rose Chiorini, Marie Serniotti, Inès Balestra, Christine Christillin.

ECOLE DE MONTE CARLO

Deuxième classe : M^{lles} Joséphine Asquasciati, Madeleine Sassi, Félicie Sangeorge, Marthe Barbarin, Sérafine Duranti, Georgette Trincheri, Anna Allaire.

Première classe : M^{lles} Marcelle Fabre, Joséphine Miseria, Léonie Rovello, Mathilde Anfosso, Henriette Sangeorge, Marie Angeleri, Emma Origo, Marie Luciano, Baptistine Latil.

Prix d'Honneur. — Monaco : M^{lle} Ursule Médecin; Monte Carlo : M^{lle} Henriette Sangeorge; La Condamine : M^{lle} Germaine Carnavalli.

Prix du Comité de l'Instruction Publique : M^{lle} Adélaïde Dieci.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTE

La Société des Régates avait organisé, dimanche dernier, le Tournoi Nautique de Joutes Cettoises prévu au programme du Comité des Fêtes.

Cette fête commença, à dix heures du matin, par un défilé en ville des jouteurs que précédaient les traditionnels tambours et hautbois.

Après une aubade devant le Palais du Gouvernement, puis devant la Mairie et sur la place du Palais, les jouteurs se sont rendus au siège de la Société des Régates où fut servi un apéritif d'honneur auquel M. Vatrican, le sympathique président, avait eu l'amabilité de convier les représentants de la presse.

A deux heures, avait lieu à Monte Carlo un nouveau défilé des concurrents.

Dès deux heures et demie, le port de Monaco était envahi, non seulement par la population monégasque, mais encore par un grand nombre de personnes venues des environs pour assister aux magnifiques tournois.

Les tribunes étaient littéralement bondées. Dans la tribune d'honneur nous avons remarqué S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Consul Général de France, M. le Consul de Belgique, M. le Commandeur de Loth, MM. Fontana Michel, commissaire général du Comité des Fêtes, Olivier Séraphin, Aimino Laurent, Blot Auguste, conseillers nationaux, Séneron, directeur de la Société des Bains de Mer, de Villeneuve, substitut du Procureur général, Chauvet, ingénieur des Travaux du Port, etc.

Des applaudissements frénétiques ont salué les passes brillantes des concurrents cettois et une

chaleureuse ovation a été faite au vainqueur de la finale.

Il convient de féliciter vivement M. Vatrican pour la parfaite organisation de cette réjouissance sportive qui fut des plus réussies.

Ajoutons que notre excellente Société musicale la « Lyre Monégasque » a fait entendre pendant la durée des joutes, les marches les plus entraînantes de son répertoire.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 23 juillet 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé la condamnation suivante :

A. P., manoeuvre, 18 ans, né à Sinalunga (Italie), demeurant au Cap-d'Ail, six jours de prison et seize francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 24 juillet 1912 :

Yacht à vapeur Saint-Georges, français, cap. Rampal, venant d'Antibes.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Brick-goélette Trinité, français, cap. Campodonico, venant de Bastia, — terreau.

Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Jeanne-Marie, français, cap. Bresse, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Capitaine-Noir, français, cap. Courbon, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Conception, français, cap. Castor, venant de Saint-Tropez, — sable.

Yacht à voile Gian-Maria, italien, cap. Gunderrode, venant de Gènes, — sable.

Départs du 17 au 24 juillet :

Yacht à vapeur Saint-Georges, allant à Oneglia, — s. lest.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — marchandises.

Brick-goélette Trinité, allant à Nice, — sur lest.

Quatre tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

Yacht à voile Gian-Maria, allant à Nice, — sur lest.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

La Fête de l'Assomption donne lieu, chaque année, à de nombreux déplacements sur le réseau P.-L.-M. si riche en beaux sites. Les voyageurs apprendront avec plaisir qu'à l'occasion de cette fête, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 8 août seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 21 août 1912, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le vendredi 2 août 1912, à 2 heures du soir et jours suivants, dans un magasin sis à Monaco, commune de la Condamine, rue de la Turbie, n° 8, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques du matériel et des marchandises garnissant un fonds de commerce de cordonnier tels que : vitrines, étagères, comptoir, machine à coudre Singer, machines à percer et à placer les œillets, balance avec série de poids, établi, échelle, chaussures,

teintures, fils, alènes, manches pour alènes, boutons, agrafes, formes, clous divers genres, peaux, cuirs, peaux doublures, suspension, etc.

Au comptant ; 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION (Étrangers admis)

Le samedi 10 août mil neuf cent douze, à dix heures du matin, au Palais de Justice, à Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur d'un grand immeuble à usage d'hôtel, dénommé

HOTEL DE LA CONDAMINE

situé à La Condamine (Principauté de Monaco), en façade sur les rues Albert, Florestine et des Princes, comprenant une grande maison élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec pavillon à simple rez-de-chaussée à usage de restaurant, terrain d'une superficie d'environ sept cent cinquante mètres carrés.

MISE A PRIX..... 180.000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M^e Eymin, notaire à Monaco, chargé de la vente, ou consulter le cahier des charges déposé au Greffe général de la Principauté.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoux et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.